

Marseille Côté Mer Plongée

1 Quai Marcel Pagnol
13007 Marseille
info@mcmplongee.fr

Affiliation FFESSM 33-13-0239
Affiliation FSGT 21324025



Marseille le vendredi 8 mars 2024

Chers plongeurs,

J'ai l'honneur de vous convoquer aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Association « Marseille Côté Mer Plongée », qui se tiendront le vendredi 22 mars 2024 à 19h00. Ces assemblées se tiendront dans la salle de la maison de quartier Saint Georges, 49 rue Charras – 13007 Marseille.

Les questions suivantes sont à l'ordre du jour :

- Assemblée générale extraordinaire :
 - Modification des statuts sur les points concernant le nombre de membres du CA et la composition du bureau

- Assemblée générale ordinaire :
 - Présentation du rapport moral 2023 ;
 - Bilan financier 2023 ;
 - Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et du bureau ;
 - Renouvellement des présidents de sections ;
 - Approbation des nouveaux tarifs ;
 - Perspectives et projets 2024 ;
 - Budget initial 2024 ;
 - Questions diverses.

Au cas où vous ne pourriez assister vous-même à ces réunions, vous pouvez vous y faire représenter par un autre associé ou par votre conjoint qui devra être muni d'un pouvoir régulier, dont un modèle est annexé à la présente convocation.

Il est rappelé que le nombre de pouvoirs détenu par un membre est limité à deux.

Comptant sur votre présence.

Le Président

Frédéric LONGA

Marseille Côté Mer Plongée

1 Quai Marcel Pagnol
13007 Marseille
info@mcmplongee.fr

Affiliation FFESSM 33-13-0239
Affiliation FSGT 21324025



Marseille le _____

Je soussigné _____ [Nom, prénoms]

membre de l'Association Marseille Côté Mer Plongée, dont le siège est situé au
1 Quai Marcel PAGNOL, donne, par la présente, pouvoir à

_____ [Nom, prénoms] pour me

représenter lors des assemblées générale extraordinaire et ordinaire qui se tiendront
le vendredi 22 mars 2024 à 19h00 dans la salle de la maison de quartier Saint
Georges, 49 rue Charras – 13007 Marseille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

- Assemblée générale extraordinaire :
 - Modification des statuts sur les points concernant le nombre de membres du CA et la composition du bureau

- Assemblée générale ordinaire :
 - Présentation du rapport moral 2023 ;
 - Bilan financier 2023 ;
 - Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et du bureau ;
 - Renouvellement des présidents de sections ;
 - Approbation des nouveaux tarifs ;
 - Perspectives et projets 2024 ;
 - Budget initial 2024 ;
 - Questions diverses.

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

[Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».]

Le présent pouvoir devra être transmis par courriel à info@mcmplongee.fr au moins un jour avant la tenue de l'assemblée générale.